

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Pascal BOISSIERE du CIS  
MONTREDON

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MONTREDON,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Pascal BOISSIERE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de MONTREDON, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**